

Réf: Dossier 382385

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE IVOIRO-AFRIK PARTENAIRE » en abrégé « SIAP »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN-COCODY ANGRE
BATIM EN FACE DE LA CITE GROUPEMENT 4000., Lot 493,
Ilot 00

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 31/01/2025 reçus par Me KOUAME Ashanty, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 14/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRO-AFRIK
PARTENAIRE » en abrégé « SIAP »

Objet : La Société a pour objet en République de Côte d'Ivoire et à l'Etranger :

Prestation de service ; Recrutement, Mise à disposition de personnels de maison et d'entreprise; Commerce général ; Gestion immobilière ; Rénovation et réhabilitation des biens immobiliers bâtis ; Achat et vente de biens immobiliers ; Livraison de marchandises ; Achat et vente de fournitures et matériels de bureaux ;

Et généralement, toutes opérations financière, commerciale, industrielle, mobilière et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN-COCODY ANGRE
BATIM EN FACE DE LA CITE GROUPEMENT 4000., Lot 493,
Ilot 00

Dirigeant(s) M OUATTARA YAO FLORENT (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-02488 du 11/03/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°15261/GTCA/RC/2025 du 11/03/2025

